

Règlement Intérieur Triathlon des 2 amants Edition 2023

Article 1 : Fédération Française de Triathlon

Les épreuves sont organisées suivant les règles de la Fédération Française de Triathlon en vigueur. Tout concurrent prenant le départ à l'une des épreuves reconnaît avoir lu le présent règlement, et dégage les organisateurs de toute responsabilité en cas de non-respect.

L'arbitrage est composé de juge arbitre de la FFTRI dont le pouvoir de décision est sans appel.

Article 2 : Présentation des épreuves et les conditions de participation

Le Triathlon des 2 Amants comporte 2 épreuves adultes et 3 épreuves enfants.

Les épreuves sont accessibles aux catégories d'âge suivantes :

		CATEGORIES					DISTANCES			DEPART	PODUIM
		Minime	Cadet	Junior	Sénior	Master	Natation	Vélo	CAP		
Format S	Indiv	x	✓	✓	✓	✓	750 m	20 km	5 km	16h00	18H00
	Relais	✓	✓	✓	✓	✓				16h00	
Format L	Indiv	x	x	✓	✓	✓	1,9km	89 km	18 km	8h45	15H15
	Relais	x	x	✓	✓	✓				8h45	

Pour les relais :

- les équipes féminines ne seront composées que de femmes,
- les équipes masculines, que d'hommes,
- les équipes mixtes, d'hommes et de femmes.
- un même athlète peut concourir sur 2 des trois disciplines.

	CATEGORIES	DISTANCES			DEPART	PODIUM
	ANNEE DE NAISSANCE	Natation	Vélo	CAP		
Course 1	Minime De 14 à 15 ans (De 2008 à 2009)	200 m	5 km	1 900 m	10H30	12H00
Course 2	Mini poussin - Poussin De 6 à 9 ans (De 2014 à 2017)	50 m	1 km	500 m	14H00	15H15
Course 3	Pupille – Benjamin De 10 à 13 ans (De 2010 à 2013)	100 m	2 km	1 000 m	14H30	

Pour les jeunes, le **VTT est OBLIGATOIRE** quelle que soit la catégorie d'âge.
Chaque jeune recevra une récompense pour sa participation.

Article 3 : Modalités d'inscription

Les inscriptions s'effectuent sur internet via le site d'inscription en ligne choisi par l'organisateur (*frais d'inscriptions en ligne à la charge du concurrent*).

Il n'y aura pas d'inscription sur place le jour de l'épreuve.

Les écoles de triathlon peuvent faire parvenir leur liste de participants par mail à l'adresse suivante : triathlon2amants@gmail.com

Clôture des inscriptions en ligne **le mercredi 13 septembre à minuit.**

Article 4 : Annulation – Remboursement

En cas d'annulation du fait de l'organisateur : les frais engagés seront reversés au concurrent à l'exception des frais d'inscription restant dus au site d'inscription pour les frais de gestion.

En cas d'annulation du fait du concurrent : aucun remboursement ne sera effectué pour une annulation sans raison médicale, justifiée par un certificat médical. Les frais d'inscription resteront dus au site d'inscription.

Article 5 : Nombre de concurrents

Pour garantir la sécurité des participants, les inscriptions sont limitées à :

- **L individuel** : 200 triathlètes
- **L relais** : 30 équipes
- **S individuel** : 220 triathlètes
- **S relais** : 30 équipes
- **Course jeune 1** : 30 triathlètes
- **Course jeune 2** : 30 triathlètes
- **Course jeune 3** : 30 triathlètes

Article 6 : Pièces à fournir

Pour les titulaires d'une licence FFTRI Compétition :

- licence parfaitement lisible en cours de validité

Pour les licenciés FFTRI Loisir :

- licence parfaitement lisible en cours de validité
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive du triathlon en compétition de **moins de 1 an à la date de l'épreuve**

Pour les non licenciés FFTRI :

- Pièce d'identité
- Pass Journée souscrit sur le site de la FFTRI au moment de l'inscription (par le représentant légal si mineur)
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive du triathlon en compétition de **moins de 1 an à la date de l'épreuve.**

Pour les mineurs l'autorisation parentale est obligatoire quelle que soit la course.

Article 7 : Tarifs

Le cout de l'inscription comprend :

- L'accès au Parc de loisirs Léry-Poses
- Le dossard et la participation à la compétition
- Le chronométrage officiel par puce électronique
- Les ravitaillements
- La sécurité

		Licenciés FFTRI	Non Licenciés FFTRI
Format S	Individuel	28 €	33 € (Pass Tri 5 €)
	Relais	45€ par équipe + 2 € par non licencié ou licence loisir	
Format L	Individuel	95 €	135 € (Pass Tri 40 €)
	Relais	132 € par équipe + 2 € par non licencié ou licence loisir	
Jeunes	Individuel	8 €	

Article 8 : Chronométrage

Le chronométrage sera effectué par un système de puce.

Tous les inscrits se verront remettre une puce électronique initialisée automatiquement sur la ligne de départ. Tout concurrent dont la puce n'aura pas été repérée à un seul ou à tous les points de détection ne sera pas classé à l'arrivée.

La puce devra être restituée à l'organisation à l'arrivée de la course. Toute puce non rendue sera facturée **30 €** par l'organisation.

Article 9 : Sécurité

1. Pour des raisons de sécurité ou d'autorisation, l'organisateur peut être amené à imposer des règles spécifiques (changement ou réduction des parcours, distance natation...). L'organisateur prendra la décision après avis consultatif de l'Arbitre Principal, du responsable médical, du délégué technique de ligue ou fédéral présent.
2. Tout accompagnement extérieur d'un athlète est strictement interdit sous peine de disqualification. Les organisateurs assureront la sécurité des participants à l'aide d'un dispositif de secours couvrant l'ensemble des itinéraires.
3. L'organisation prendra toutes les mesures de sécurité aussi bien en course que dans le parc à vélo. Néanmoins, « *le concurrent doit connaître et respecter ; La réglementation sportive, les règles de circulation du code de la route, le règlement de la course ainsi que les instructions des officiels* ». article 5.1 de la réglementation sportive FFTRI 2023.
4. La sécurité sera assurée sur le parcours natation par des membres d'une association de sauvetage nautique et des kayakistes, sur les parcours vélo et course à pied, par des signaleurs et des motards d'une association dédiée à l'encadrement des manifestations sportives.
5. 3 équipes médicales d'intervention rapide seront présentes : 2 sur le parcours, 1 sur le site.
6. Il est fortement conseillé à chaque concurrent de disposer de matériel en bon état et de kit de réparation.
7. Toutes les mesures de protection du matériel des concurrents seront prises dans le parc à vélo. Toutes les entrées et sorties devront se faire par un accès unique. A la fin de leur épreuve, pour sortir du parc à vélo, les concurrents devront présenter leur dossard. La sécurité normale étant ainsi assurée, l'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel, en particulier casques, combinaisons, compteurs...
8. Le parc à vélo sera fermé impérativement **15min avant le départ** de chaque course. Seules les affaires de course y seront autorisées aux emplacements des triathlètes.

Article 10 : Retrait des dossards et ceinture

Les dossards sont à récupérer sur présentation de la licence en cours de validité, ou d'une pièce d'identité (cf. article 6 du règlement «pièces à fournir»).

Pour les relais, un seul membre de l'équipe retirera les dossards. Il devra se munir des pièces justificatives de chacun des membres de son équipe.

Le retrait des dossards se fera au parc de loisirs de Poses le jour de l'épreuve.

L'utilisation d'une ceinture pour le dossard est obligatoire : 1 seul dossard sera fourni par l'organisateur. Conformément à la Réglementation Sportive "le dossard devra être fixé en trois points minimum afin d'être parfaitement lisible ».

L'organisation fournira à chaque participant :

- Une puce
- Un dossard (le dossard ne peut en aucun cas être plié, masqué en totalité ou en partie pour le cyclisme et la course à pied).
- Une planche de stickers pour l'identification des triathlètes et de leur matériel.

Article 11 : Barrières horaires

Pour le L : pas de départ de CAP 5h30 après le départ soit 14h15.

Pour le S : pas de départ en CAP 1h45 après le départ soit 17h45.

Article 12 : Les Briefings

Un briefing par épreuve sera organisé par l'organisation pour présenter les épreuves aux concurrents et rappeler les règles de sécurité.

Il est fortement recommandé aux participants d'assister aux briefings.

Article 13 : Le parc à vélos

Seuls les triathlètes de la compétition en cours, les membres de l'organisation et les arbitres sont autorisés à entrer et circuler dans le parc à vélos ainsi que dans l'aire de transition.

Chaque triathlète se voit attribuer une place correspondant à son numéro de dossard.

Article 14 : Le transitions

Deux transitions s'opèrent sur les épreuves :

- de la natation au cyclisme – Transition n° 1 ;
- du cyclisme à la course à pied – Transition n° 2.

A chaque transition, le triathlète devra se changer à côté de son vélo. Seules les affaires de compétition seront acceptées dans le parc à vélos.

Une tente sera mise à disposition pour que les triathlètes qui le souhaitent puissent se changer. Interdiction d'être nu en dehors des vestiaires.

L'organisation ne pourra être tenue pour responsable en cas de perte de vêtements ou équipement du triathlète.

Transition n° 1 :

- la combinaison de natation ne devra pas être enlevée avant l'entrée dans le parc à vélos.
- le casque avec la jugulaire attachée ~~et réglée~~ doit être mis avant de prendre le vélo.

➤ le vélo doit être poussé jusqu'à la sortie du parc à vélos (délimitée par une ligne de montée).

Transition n° 2 :

- la descente du vélo doit se faire avant l'entrée du parc à vélos matérialisée par une ligne de descente.
- le vélo devra être poussé jusqu'à la place du triathlète avec le casque attaché.

Article 15 : Les plans des parcours

Les plans des parcours seront disponibles en ligne sur <https://triathlon2amants.com/>.

Une signalétique spécifique sera mise en place sur les parcours pour guider les participants lors des épreuves et, le cas échéant, leur indiquer une difficulté. Cependant, il est de la responsabilité du participant de connaître le tracé du parcours et, aucune réclamation ne pourra être faite en cas d'erreurs.

Article 16 : Règles spécifiques à l'épreuve de Natation

L'utilisation d'une combinaison néoprène est autorisée, selon les températures suivantes :

Distance	Annulation de l'épreuve	Combinaison obligatoire	Combinaison interdite
Distances Jeunes	< 16°C	-	>24.5°C
XXS à XXL	< 12°C	< 16°C	>24.5°C

Les triathlètes doivent respecter les consignes des arbitres concernant la mise en place et la position de départ. Tout faux départ (avant le signal) entraîne la disqualification immédiate.

Les aides à flottaison (tuba, palmes, etc.) sont interdites.

Article 16 : Règles spécifiques à l'épreuve de Cyclisme

Pour toutes les épreuves, le drafting n'est pas autorisé. En cas de non-respect de cette règle, les participants se verront infliger un carton bleu.

Pour les épreuves Enfants, le drafting est autorisé.

Le port du dossard sur le dos du concurrent est obligatoire.

Tous les types de vélos sont autorisés sur les épreuves à condition qu'ils respectent les conditions prévues par le règlement de F.F.TRI. **Le VTT est obligatoire pour les 3 courses jeunes.** Chaque vélo sera vérifié par le corps arbitral à l'entrée du parc à vélos.

Le port du casque est obligatoire avec la jugulaire attachée.

Les concurrents s'engagent à respecter le code de la route, et en particulier, rouler à droite et ne pas couper les virages. Aucun des concurrents ne peut recevoir une aide extérieure sur le parcours, que ce soient une assistance ou un accompagnement par un véhicule motorisé ou non. Les engins motorisés sont formellement interdits sur le parcours, sauf dérogation préalable et expresse accordée par l'Organisateur.

Article 17 : Règles spécifiques à l'épreuve de Course à pied

Les participants doivent porter leur dossard de façon visible hauteur de taille avec au moins trois points d'attaches.

La tenue de course à pied doit être conforme (pas de torse nu, bretelles sur les épaules), la tri-fonction ouverte jusqu'au sternum maximum. La tri-fonction devra être remontée à 100m de l'arrivée pour franchir la ligne.

Aucun des concurrents ne peut recevoir une aide extérieure sur le parcours, que ce soient une assistance ou un accompagnement par une voiture ou une moto

Article 18 : Les ravitaillements

Les points de ravitaillements sont installés tout au long du parcours et après la ligne d'arrivée pour l'ensemble des participants.

Article 19 : Respect de l'environnement

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles, et le cas échéant des poubelles de tri, seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement et des « zones de collecte » seront installées et signalisées en différents points du parcours. Elles devront être impérativement utilisées par les participants. Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'Organisateur pour s'en débarrasser.

Les arbitres se réservent le droit de disqualifier les participants jetant volontairement leurs déchets en dehors des zones délimitées.

Article 20 : Les pénalités

Les procédures d'intervention des arbitres (avertissement verbal, sanction, disqualification ou mise hors course) sont applicables aux concurrents avant, pendant et après l'épreuve, dès le retrait du dossard et jusqu'à la fin de la proclamation des résultats.

Au cours d'une épreuve, un concurrent peut être :

- averti verbalement
- sanctionné par :
 - un carton jaune pour une demande de remise en conformité
 - un carton bleu pour une pénalité
 - un carton rouge pour une disqualification.

Un concurrent peut être disqualifié sans avoir été concerné préalablement par les procédures d'avertissement ou de sanction. Seuls les arbitres officiels de la F.F.TRI, dûment affectés à l'épreuve et revêtus de la chasuble officielle, peuvent appliquer ces procédures. Les pénalités seront à effectuer dans la tente « penalty box » qui se situe à la sortie de l'aire de transition avant le parcours course à pied.

L'arbitrage est composé de juges arbitre de la F.F.TRI dont le pouvoir de décision est sans appel.

Article 21 : Règles spécifiques à la participation en équipe (relais)

L'intégralité du présent Règlement s'applique pour la participation en équipe.

Seules les épreuves « adultes » peuvent accueillir une participation en équipe.

Une équipe est constituée de minimum deux personnes et de maximum trois personnes.

Les relayeurs pourront uniquement se passer le témoin (la puce de chronométrage) dans le parc à vélos à leur emplacement sous peine de disqualification.

Les participants par équipe devront toujours laisser la priorité à un athlète de la course individuelle.

Les concurrents d'un même relais auront la possibilité de franchir la ligne d'arrivée tous ensemble.

Les relayeurs auront également la possibilité de sortir du parc à vélos pendant les épreuves de leurs co-équipiers.

Article 22 : Droit à l'image

En participant aux épreuves, l'athlète autorise la diffusion de son image (papier, réseaux sociaux, site internet...), pour la promotion du triathlon des 2 amants et renonce à toute rémunération.